


Envoyé en préfecture le 11/04/2025  
Reçu en préfecture le 11/04/2025  
Publié le   
ID : 001-210101739-20250408-2025\_038\_DEL-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2025 (7.5)

**L'an deux mille vingt-cinq, le 07 avril à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers votants : 32

Date de convocation du Conseil : **31 mars 2025**  
Date d'affichage de la convocation : **31 mars 2025**

**Présents :** Monsieur DUNAND (mairie), Mesdames COURT, GILLET et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, VUILLIOT, HUSSON, CETTIER, GIET, LUZZI, DA SILVA DIAMANTINO et Messieurs SIGAUD, PELLETIER, VAN VAEREMBERG, ROBBEZ, LEVITRE, DUVILLARD, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

### **Pouvoirs :**

Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à M. VAN VAEREMBERG,  
Mme ZELLER donne pouvoir à Mme VUILLIOT,  
Mme ASSENARE donne pouvoir à M. IVANEZ,  
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à M. VENARRE,  
Mme CHARRE donne pouvoir à M. JUILLARD,  
Mme GARNIER-SIMON donne pouvoir à M. BOCQUET,  
M. MAZET donne pouvoir à Mme GILLET,  
M. CADOUX donne pouvoir à M. DUVILLARD,  
M. MOLINAS donne pouvoir à Mme COURT.

**Absent :** M. DANGUY.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** la note de synthèse,

**VU** le rapport de la commission Associations et Sports qui s'est réunie le 12 mars 2025 à propos des demandes de subventions pour l'année 2025,

**VU** le budget primitif 2025 et notamment l'article 65748,


**CONSIDÉRANT** les demandes et les éléments produits par les associations,

**CONSIDÉRANT** que :

- Mme Dominique COURT ne prend pas part au vote pour l'association « Amicale pour l'Animation du Centre Hospitalier du Pays de Gex », l'association « MJC » et l'association « CSC Les Libellules »,
- Mme Véronique GILLET ne prend pas part au vote pour l'association « Amicale pour l'Animation du Centre Hospitalier du Pays de Gex » et pour l'association « ADIL »,
- Mme Virginie ZELLER ne prend pas part au vote pour l'association « Amicale pour l'Animation du Centre Hospitalier du Pays de Gex », pour l'association « Accueil Gessien » et pour l'association « USPG »,
- M. Jérémie VENARRE ne prend pas part au vote pour l'association « Verger TIOCAN »,
- M. Benoît CRUYPENINCK ne prend pas part au vote pour l'association « Pays de Gex Promotion animation (PGPA) »,
- M. Georges DESAY ne prend pas part au vote pour l'association « Les Chevaliers de l'Oiseau »,
- M. Daniel ROBBEZ ne prend pas part au vote pour l'association « Pays de Gex Promotion Animation (PGPA) »,
- Mme Delphine COSSARD ne prend pas part au vote pour l'association « Les Vitrites de Gex »,
- M. Dorian MAZET ne prend pas part au vote pour l'association « Protection Civile de l'Ain, Antenne de Gex »,
- Mme Ségolène VUILLIOT ne prend pas part au vote pour l'association « Les Vitrites de Gex »,
- Mme Odile CETTIER ne prend pas part au vote pour l'association « Institut Jeanne d'Arc, association sportive », l'association « Twirling bâton (La Gessienne) et l'association « MJC »,
- Mme Martine LUZZI ne prend pas part au vote pour l'association « Pays de Gex Promotion Animation »,
- M. Christophe SIGAUD ne prend pas part au vote pour l'association « Batterie Fanfare » et l'association « Les Chevaliers de l'Oiseau »,
- M. Loïc VAN VAEREMBERG ne prend pas part au vote pour l'association « Les Chevaliers de l'Oiseau », l'association « Mercredis de Neige Pays de Gex » et l'association « La Gexoise »,
- M. Jacques DUVILLARD ne prend pas part au vote pour l'association « Les Vitrites de Gex »,
- Mme Muriel CHARRE (par procuration) ne prend pas part au vote pour l'association « Judo Club Segny », pour l'association « La Gexoise » et pour l'association « Twirling bâton (La Gessienne) »,
- M. Guy JUILLARD ne prend pas part au vote pour l'association « Club Devoir du Clos des Abeilles », pour l'association « Amicale pour l'Animation du Centre Hospitalier du Pays de Gex » et pour l'association « Gex Vita Gym (GVG) »,
- M. Vincent BOCQUET ne prend pas part au vote pour l'association « Chers Voisins », l'association « APiCy Piétons et cyclistes du Pays de Gex » et l'association « Institut Jeanne d'Arc, association sportive ».

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE** d'attribuer les subventions 2025 ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 
ID : 001-210101739-20250408-2025_038_DEL-DE

Association	subvention 2025	Commentaires
<b>SPORT</b>		
Ain Est Athlétisme	400 €	Dossier non reçu - Versement de la subvention si réception du dossier
Basket Pays de Gex	1 500 €	

Club Alpin de Gex	700 €	
Copain de trail	300 €	1ère demande
Echenevex Lynx bike	300 €	
Footgolf Club Gessien	500 €	1ère demande - Versement de la subvention si réception du dossier
Pays de Gex Football Club	10 000 €	
Gex Ski Club	5 000 €	
GVG (Gex Vita Gym)	500 €	
Judo Club Segny	500 €	
La Gexoise	3 000 €	
Mercredis de Neige Pays de Gex	1 000 €	
Pays de Gex Natation	1 500 €	
Pétanque Gessienne	500 €	Subvention exceptionnelle - Changement des tenues
Pétanque Gessienne	1 000 €	
RMRWD (modélisme)	300 €	
Ski club La Vattay	300 €	1ère demande - Versement sur dossier et en fonction des autres communes
Tennis Club de Gex	3 000 €	
Twirling Bâton	1 500 €	
USPG Rugby	25 000 €	
USPG Rugby	500 €	Subvention exceptionnelle - Programme d'inclusion intercommunale
USPG Rugby	2 500 €	Subvention exceptionnelle - Participation à l'acquisition d'un mini-bus
Les Bleus de Gex - Club de rugby vétérans	500 €	
<b>SOUS-TOTAL SPORT</b>	<b>60 300 €</b>	

Envoyé en préfecture le 11/04/2025  
Reçu en préfecture le 11/04/2025  
Publié le  
ID : 001-210101739-20250408-2025\_038\_DEL-DE

<b>ENTRAIDE ET SOCIAL</b>		
Accueil Gessien	2 500 €	
Adil	400 €	
AFM Téléthon	800 €	
Amicale pour l'Animation du Centre Hospitalier du Pays de Gex	1 800 €	
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gex/Divonne	500 €	Subvention exceptionnelle - Organisation du bal des pompiers septembre 2025
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gex/Divonne	3 800 €	
Amicale des Donneurs de sang de Gex et environs	500 €	



APICy Piétons et Cyclistes du Pays de Gex	250 €	Subvention exceptionnelle - Sensibilisation et achat matériel pour la sécurité des élèves sur le trajet de l'école à pied ou en vélo.
Banque Alimentaire de l'Ain	1 000 €	
Centre Socioculturel Les Libellules	115 000 €	
Centre Socioculturel Les Libellules (festival Tôt ou T'arts)	13 000 €	
Chers voisins	700 €	
Club l'Âge d'Or de Gex et environs	500 €	
Club Devoir du Clos des Abeilles	600 €	
Comité des Œuvres Sociales chèques vacances / chèques vacances	10 000 €	
Comité des Œuvres Sociales / fonctionnement	9 000 €	
Croix Rouge Française - UL Pays de Gex	600 €	
Equipe d'entraide du Pays de Gex	300 €	
J'ai compris, j'agis	1 000 €	
Jeunes Sapeurs-Pompiers du Nord-Est Gessien	1 000 €	
Jeunes Sapeurs-Pompiers du Nord-Est Gessien	500 €	Subvention exceptionnelle - Participation voyage portes ouvertes sécurité civile dans le Var
Les Restaurants du Cœur	1 000 €	
Protection Civile de l'Ain Antenne de Gex	2 000 €	
<b>SOUS-TOTAL ENTRAIDE ET SOCIAL</b>	<b>166 750 €</b>	

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

 Préfecture de l'Ain


ID : 001-210101739-20250408-2025\_038\_DEL-DE

<b>SCOLAIRE</b>		
Centre d'Information et d'Orientation Valsenhône - Pays de Gex	300 €	
Institution Jeanne d'Arc association sportive	1 200 €	
Institution Jeanne d'Arc association sportive	1 500 €	Subvention exceptionnelle - Bus + coachs
Collège Georges Charpak	600 €	Subvention exceptionnelle - Création chorale inter établissements
Collège Georges Charpak	2 000 €	Dossier non reçu - Versement de la subvention si réception du dossier
Collège Georges Charpak Association Sportive	1 200 €	

Collège Georges Charpak SEGPA	600 €	Subvention exceptionnelle - Participation transport pour voyage des élèves de 5ème
Ecole Élémentaire Parozet	2 000 €	Subvention attribuée uniquement si projet pédagogique présenté
Ecole Élémentaire Perdtemps	2 000 €	
Ecole Élémentaire Vertes Campagnes	2 000 €	
Ecole Maternelle Parozet	2 000 €	
Ecole Maternelle Perdtemps	2 000 €	
Ecole Maternelle Vertes Campagnes	2 000 €	
Sou des Ecoles	4 500 €	
<b>SOUS-TOTAL SCOLAIRE</b>	<b>23 900 €</b>	

<b>CULTUREL</b>		
Amicale des échecs	1 260 €	Subvention exceptionnelle - Participation des joueurs qualifiés aux championnats de France à Vichy
Batterie Fanfare la Gessienne	3 000 €	Subvention exceptionnelle - Participation à l'acquisition d'un véhicule
Batterie Fanfare la Gessienne	2 000 €	
Maitrise du Pays de Gex	1 000 €	
Chorale Le Pays de Gex	2 000 €	
Confrérie des Amateurs du Bleu de Gex	800 €	
Ecole de Musique de Gex	15 000 €	
Groupe Théâtral Gessien	400 €	
Le Verger Tiocan	1 000 €	
Les Chevaliers de l'Oiseau	6 500 €	
MJC	118 000 €	
Passion patrimoine gessien	300 €	1ère demande - Versement sur dossier et en fonction des autres communes
<b>SOUS-TOTAL CULTUREL</b>	<b>151 260 €</b>	

<b>ANCIENS COMBATTANTS</b>		
Amicale des Chasseurs Alpains	400 €	
Union Nationale des Parachutistes - Ain Pays de Gex	300 €	
<b>SOUS-TOTAL ANCIENS COMBATTANTS</b>	<b>700 €</b>	

Envoyé en préfecture le 11/04/2025  
Reçu en préfecture le 11/04/2025  
Publié le   
ID : 001-210101739-20250408-2025\_038\_DEL-DE


<b>DIVERS</b>		
Pays de Gex Promotion Animation	4 400 €	

Vitrines de Gex	5 000 €	Subvention exceptionnelle pour participation à 2 manèges
<b>SOUS-TOTAL DIVERS</b>	<b>9 400 €</b>	

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>412 310 €</b>
----------------------	------------------

- **DE DIRE** que les subventions proposées au vote pour les associations dont le dossier n'est pas complet ne seront versées qu'à réception de toutes les pièces et éléments manquants.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

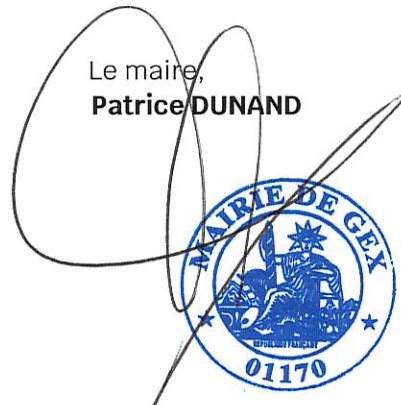
Envoyé en préfecture le 11/04/2025 Reçu en préfecture le 11/04/2025 Publié le ID : 001-210101739-20250408-2025_038_DEL-DE	
--	---

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 08 avril 2025.

La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**



Le maire,  
**Patrice DUNAND**




Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 11 avril 2025 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 11 avril 2025.